

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2016 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le mardi 05 janvier à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient **présents** à cette assemblée : Francine BOURG, Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET et Patricia VILLE.

Absente excusée : Antoine PULICE, ayant donné pouvoir à Claude COTTET-GIGUET, Laurent HUGUES-DIT-CILES et Alain JEANNIER.

Florent RAILLARD, secrétaire général, est présent.

Le **quorum** étant atteint, M. Thierry VIDAILLET se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Le Maire fait ses condoléances à Monsieur LANCON pour la perte de son père. Ce dernier a été pendant de très nombreuses années impliqué dans la vie de la commune.

Elections des délégués aux syndicats intercommunaux :

- Election des délégués au Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Le Maire explique aux élus que le nombre de délégués et suppléants à désigner au Comité Syndical du P.N.R. reste inchangé malgré la création de la commune nouvelle. Il invite par conséquent l'assemblée à réélire les mêmes délégués.

Au 1^{er} tour de scrutin, sont élus par le Conseil Municipal :

Titulaires :	Suppléants :
Cécile CHIQUET	Jacques LANCON
Thierry VIDAILLET	Claude COTTET-GIGUET
Laurent HUGUES-DIT-CILES	Nicole PEDROLETTI

- Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux

Suite à la création de la commune nouvelle, il convient de désigner deux délégués et un suppléant au comité syndical du SIEG. Le Maire précise que Monsieur MANZONI est vice-Président du syndicat et que Madame CHIQUET est très investie dans ce domaine.

Au 1^{er} tour de scrutin, sont élus par le Conseil Municipal :

Titulaires :	Suppléants :
Jean-Pierre MANZONI	Jean-François MINY
Cécile CHIQUET	

- Election d'un délégué au Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de communication du Jura (SIDEK)

Sur proposition du Maire en raison des compétences professionnelles de Monsieur MINY,

Au 1^{er} tour de scrutin, est élu par le Conseil Municipal Monsieur Jean-François MINY.

Propositions de délégués à la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude pour les syndicats intercommunaux

- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)
- Syndicat mixte d'accompagnement des aînés du Haut-Jura

Le Conseil municipal est invité à désigner des délégués intercommunaux qui siégeront dans les comités du SICTOM et du SMAAHJ.

Le Conseil municipal propose les candidatures suivantes :

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)	
Candidats	Candidats suppléants
Antoine PULICE	Alain PREVITALE
Bruno PERRIER	Francine BOURG
Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ)	
Candidats	Candidats suppléants
Claude COTTET-GIGUET	Geneviève ROZIER
Sylvette LORGE	Bruno PERRIER
Roxane CHAPLET	Mélanie BOUVERET

Elections des délégués aux organismes communaux

A la demande du Maire, les conseillers procèdent à la désignation des membres des différents organismes communaux, comme suit :

Le Conseil fixe à quatorze le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - 15 membres				
Fonction	Prénom et nom	Nb votants	Nb voix	Autres
Président	Philippe PASSOT	<i>de droit</i>		
Membre conseiller	Claude COTTET-GIGUET	23	23	-
Membre conseiller	Rachel DA SILVA TEIXEIRA	23	23	-
Membre conseiller	Emilia BRULE	23	23	-
Membre conseiller	Marie-Françoise FAVRE	23	23	-
Membre conseiller	Francine BOURG	23	23	-
Membre conseiller	Fabrice GALLOIS	23	23	-
Membre conseiller	Roxane CHAPLET	23	23	-
Membre	<i>A déterminer</i>	<i>nommés par le Président doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune</i>		
Membre	<i>A déterminer</i>			
Membre	<i>A déterminer</i>			
Membre	<i>A déterminer</i>			
Membre	<i>A déterminer</i>			
Membre	<i>A déterminer</i>			
Membre	<i>A déterminer</i>			
Commission d'Appel d'Offres (CAO) - 7 membres				
Président	Philippe PASSOT	<i>de droit</i>		
Titulaire	Jean-Pierre MANZONI	23	23	-
Titulaire	Isabelle DUNOD	23	23	-
Titulaire	Jean-François MINY	23	23	-
Suppléant	Claude COTTET-GIGUET	23	23	-
Suppléant	Fabrice GALLOIS	23	23	-
Suppléant	Nicole PEDROLETTI	23	23	-

Constitution des commissions

1) URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET FORETS

Responsable : Isabelle DUNOD.

Membres : Mélanie BOUVERET, Cécile CHIQUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Jacques LANCON, Jean-Pierre MANZONI, Nicole PEDROLETTI, Antoine PULICE, Alain PREVITALE, Guillaume SAILLARD et Michel VIARD.

Sous-commission PROPRETE

Membres : Cécile CHIQUET et Guillaume SAILLARD.

2) TRAVAUX

Responsable : Jean-Pierre MANZONI.

Membres : Isabelle DUNOD, Jacques LANCON, Jean-François MINY, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Guillaume SAILLARD et Michel VIARD.

Sous-commission FLEURISSEMENT / ILLUMINATIONS

Membres : Claude COTTET-GIGUET, Isabelle DUNOD, Sylvette LORGE, Nicole PEDROLETTI, Geneviève ROZIER et Patricia VILLE.

Sous-commission CIMETIERE

Membres : Jacques LANCON, Jean-Pierre MANZONI et Geneviève ROZIER.

3) SOCIALE / VIE ASSOCIATIVE et SCOLAIRE / PERI-SCOLAIRE

Responsables : Claude COTTET-GIGUET et Geneviève ROZIER.

Membres : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Sylvette LORGE, Antoine PULICE, Guillaume SAILLARD, et Patricia VILLE.

4) FINANCES

Responsable : Thierry VIDAILLET.

Membres : Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Jacques LANCON, Jean-Pierre MANZONI, Nicole PEDROLETTI, Geneviève ROZIER et Michel VIARD.

5) COMMUNICATION

Responsable : Thierry VIDAILLET.

Membres : Roxane CHAPLET, Marie-Françoise FAVRE, Nicole PEDROLETTI, Guillaume SAILLARD et Patricia VILLE.

Désignation des responsables :

- Salle des fêtes : Michel VIARD
- Fêtes et cérémonies : Geneviève ROZIER
- Logements communaux et H.L.M. : Claude COTTET-GIGUET
- Représentant Office du tourisme Haut-Jura Saint Claude : Thierry VIDAILLET

Budgets annexes : assujettissement à la TVA

Dans le cadre de la commune nouvelle, le Conseil a recréer deux budgets annexes. Ces budgets doivent être assujettis à la TVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de compléter la délibération référencée n° 16 JAN 04 du 05 janvier 2016 relative à la création du budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « **budget annexe lotissement Crêt du Bief 1** », comme suit :

« **DECIDE** que le **budget annexe lotissement Crêt du Bief 1** est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, »

DECIDE, à l'unanimité, de compléter la délibération référencée n° 16 JAN 09 du 05 janvier 2016 relative à la création du budget annexe de comptabilité M 49 dénommé « **budget annexe Assainissement** », comme suit :

« **DECIDE** que le **budget annexe Assainissement** est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée ».

Groupement de commande du SIEC en matière d'achat d'énergie : autorisations et signature des marchés subséquents

Suite à la fin des tarifs réglementés, le SIEC a proposé de créer un groupement de commande afin de respecter les règles de mise en concurrence et pour faire des économies d'échelle.

L'ancienne commune historique de LAVANS avait déjà délibéré sur l'adhésion à ce groupement et sur le choix des entreprises sélectionnées. Le SIEC n'avait pas intégré la totalité des contrats EDF de la commune.

Le Maire donne lecture aux conseillers des différents bâtiments inclus dans le marché, en plus de l'éclairage public.

Le SIEC n'a pas les moyens de donner les économies par contrats. Mais les résultats sur l'ensemble du marché sont les suivants : le groupement de commande a permis une économie de 10% sur les contrats « bleu » et une économie de 28% sur les contrats « jaune ».

Le Maire rappelle qu'une option énergie verte est proposée au contrat. Cette option marquerait la volonté politique de la mairie de soutenir le développement des énergies renouvelables.

Le conseil décide, après en avoir délibéré,

- Autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Choix du mode de gestion du service d'assainissement

Le Maire explique que la station d'épuration est gérée en régie. Or ce mode de gestion devient plus compliqué avec la nouvelle station d'épuration. Les agents y passent plus de temps, la technicité demandée est supérieure et les astreintes sont chronophages en période hivernale.

La Mairie a chargé IRH ingénieur conseil de comparer les modes de gestion (régie/délégation de service public).

Le Maire donne lecture des résultats de cette étude.

Il s'avère que la différence financière est faible, même si la DSP semble plus avantageuse. Mais les éléments importants à retenir sont que la délégation de service public permettrait de libérer du temps de travail pour les agents et les interventions seraient assurées par des professionnels dont c'est le cœur de métier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif et DECIDE d'autoriser M. le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Participation financière à la protection sociale des agents

Le Maire explique aux élus que la réglementation relative au financement de la protection sociale complémentaire des agents a été augmentée. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation était à 1,23% du salaire brut. A partir du 1^{er} janvier 2016 il passe à 1,47%. L'augmentation est de 5 euros par mois par agent. Actuellement la participation de la commune est de 6 euros par mois.

Après s'être rapproché de la mairie de Saint Lupicin pour harmoniser la participation des deux communes, le Maire propose de passer la participation à 12 euros. Cela représenterait une augmentation de 720 euros par an.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide de participer, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents, en versant une participation mensuelle de 12 €, au prorata temporis, par agent.

Convention de service ADS

Le Maire rappelle le contexte de la loi ALUR qui supprime la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à une communauté de communes de plus de 10.000 habitants.

La Communauté de Communes a donc mis en place à compter du 1^{er} juillet 2015 un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols.

Il rappelle que la commune a adhéré à ce nouveau service à compter de sa création et il présente au conseil municipal la convention qui précise notamment le champ d'application du nouveau service instructeur, les tâches et obligations respectives de chaque collectivité ainsi que la répartition du coût du service entre les communes adhérentes tant par rapport à l'investissement que par rapport aux frais de fonctionnement du service dont les critères retenus sont le nombre d'habitants, les bases fiscales et la moyenne des actes pondérés instruits sur chaque commune lors des trois dernières années.

Le montant de la participation au titre du service ADS est de 3 074 euros pour l'année 2015 et 9 532 pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention présentée, APPROUVE le mode de répartition du coût du service, AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Aménagement du centre-bourg : convention d'adhésion à l'AUDAB

Le Maire rappelle que l'Agence Urbaine De l'Agglomération de Besançon est venue à Lavans pour découvrir le projet envisagé par la mairie concernant l'aménagement du centre. Cette agence a été sollicitée pour accompagner la mairie sur ce projet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'AUDAB a répondu favorablement à cette demande mais le préalable à cette collaboration est que la commune adhère à cette association. Le mode associatif permet de faire des économies sur l'AMO.

Le Maire donne lecture de la convention d'adhésion. Le droit d'entrée est de mille euros et le coût de la prestation intellectuelle est six mille euros par an sur deux ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE l'adhésion de la commune à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, AUTORISE le Maire à signer la convention d'engagement réciproque ainsi que l'ensemble des pièces permettant sa mise en œuvre.

Décisions du Maire prises par délégations du Conseil municipal d'août à décembre 2015

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D47/2015	09 septembre 2015	Commande publique	Marquage au sol / SIGNAUD GIROD / 3 795,40 euros HT
D48/2015	22 septembre 2015	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AV n° 280, propriété M. UNAL Galip, 39170 LAVANS LES ST CLAUDE
D49/2015	22 septembre 2015	Commande publique	Chaîne à neige Unimog / HYDROMETAL (SAINT LUPICIN) / 2 050 euros HT
D50/2015	22 septembre 2015	Commande publique	Fraise à neige / GIORGIO MOTOCULTURE (PRATZ) / 3 075,85 euros HT
D51/2015	18 novembre 2015	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n° 112, 113, 114 et 127, propriété consorts TRONTIN, 39170 LAVANS LES ST CLAUDE

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 18 février 2016 à 19 h 00, en mairie

Prochaine commissions :

- Commission sociale : 09/2/16
- Commission communication : 02/02/16

La séance est levée à 23 h 00

Philippe PASSOT, maire

Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance

Séance du Conseil municipal en date du 21 janvier 2016

Francine BOURG	Mélanie BOUVERET	Emilia BRULE	Roxane CHAPLET
Cécile CHIQUET	Claude COTTET-GIGUET	Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD
Marie-Françoise FAVRE	Fabrice GALLOIS	Laurent HUGUES-DIT-CILES Absent excusé	Alain JEANNIER Absent excusé
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Jean-François MINY
Philippe PASSOT	Nicole PEDROLETTI	Bruno PERRIER	Alain PREVITALE
Antonio PULICE Absent excusé	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD	Michel VIARD
Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE		